



Vie privée et familiale ??????????????????

Par **bintou**, le **31/05/2010** à **20:03**

je suis une femme algerienne entrer en france en 2001 rn j'ai fait ma premier carte de sejour 2005 vie privée et familiale (femme algerienne celebataire) et j'ai fait mon titre de sejour sans mariage rnet chaque annee j'ai renouveler mon titre de sejour rn2005 -2006 rn2006-2007 rn2007-2008 rn2008-2009 rnet depuis oaut 2009 j'ai reçu que des recipiser et quand je demande la carte la dame me dit que ta carte elle est pas pres rncette fois j'ai reçu un autre recipisser de 3 mois (08 mars2010 jusqu'a 8 ouat2010)aide moi svp j'ai des soucis rnpourquoi ce retard ? et si possible retire mon titre de sejour de vie privée et familiale rnaide moi svp

Par **lahcen60**, le **31/05/2010** à **23:57**

bonjour rn peut être depuis l obtention de votre carte en 2005 vous n'avez pas travaillé , a mon avis cela va posé le problème sur ce sujet , c vous êtes bénéficiaire de l RMI ou RSA actuellement donc vous êtes en charge de l'Etat bon courage a vous

Par **ouahmed**, le **03/06/2010** à **12:30**

bonjour rnsi on vous a donne un recepisse de 3mois autorise a travailler cest que vous allez avoir la carte de 10ans apres 4 renouvellement de celle d'un an.rnrnvotre carte de 10ans est pas encore prete,peut etre d'ici sous peut de temps vous allez etre contacte par courrier pour vous demandé de vous présenté a la prefecture pour retiré votre carte de 10ans.rnrnbonne journée a vous

Par **bintou**, le **03/06/2010** à **15:00**

ils ont envoyer un courrier dire rnquitter le teritoire rnaide moi si vous casque je veux faire

Par **Mariem**, le **03/06/2010** à **17:09**

Bonjour se pour quel raison vous avez eu la carte vie prive et famille

Par **ouahmed**, le **03/06/2010** à **21:52**

salamrnrnje comprend pas pk on vous a envoyer l'obligation de quitte le territoire??rnrnla carte vie privee vous l'avez eux car vous avez fait une demande pour travailler chez les personnes agees???et que apres vous avez pas pu justifie ce travail?? car on generale pour les algeriens on delivre sa pour les gens qui justifie plus de 10ans de presence en france, ou mariage avec un(e) francais(e)rn car on generale au bout de la 5eme annee ils donne une carte de 10ans.rnrnil faut faire un recours avec un bon avocat.rnil faut voir pk on vous a refuse de vous renouveler.rnbon courage